

mis en ligne le 27/03/2023

SMP/DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-65

TRAVAUX

Réhabilitation de l'Excelsior – Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 2 (maçonnerie, gros œuvre)

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux (hors lot n°13),
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2022 autorisant le Maire à signer le marché de travaux du lot n°13,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2,

Le projet de transformation de l'ancien cinéma l'Excelsior est en cours de réalisation. Pour rappel, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement d'entreprises : 2:AM ARCHITECTURE/ PR'ÉCO/ GUIVIBAT/ COGIFLUIDE/ ORFÉA ACOUSTIQUE pour un montant de 140 360 € HT (taux de rémunération de 14,04 % du coût prévisionnel des travaux établi par la maîtrise d'œuvre à l'issue des études de projet à 1 000 000 € HT).

Par délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 19 mai 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux pour un montant total de 1 163 332,30 € HT (1 395 998,76 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en € HT
1. Désamiantage	LEI DESAMANTAGE (74200 Thonon-les-Bains)	26 899,00 €
2. Maçonnerie, gros œuvre	CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE - GILETTO -Agence locale (74500 Publier)	360 000,00 €
3. Charpente bois, couverture tuiles, zinguerie	Groupement FAVRAT Construction bois / Ferblanterie Thononaise (74550 Orcier)	104 349,83 €
4. Etanchéité	MG Etanchéité (74200 Thonon-les-Bains)	17 000,00 €
5. Menuiserie aluminium, métallerie	Métallerie PELLET (74550 Perrignier)	55 683,20 €
6. Menuiserie bois	VERGORI et Fils (74200 Allinges)	106 656,00 €
7. Plâtrerie, peinture, plafonds suspendus	BONDAZ Charles et Fils (74200 Thonon les Bains)	78 219,06 €
8. Carrelage, faïence	BOUJON Denis (74200 ANTHY)	9 501,60 €
9. Sols souples	Jean-Marie JACQUET et Cie (nom commercial : SOLS CONFORTS 74200 Thonon les Bains)	17 141,40 €
10. Fauteuils salle de spectacle	SIGNATURE F (24110 Saint-Astier)	102 520,00 € (Offre de base)

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPY, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Lots	Entreprises	Montants en € HT
11. Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	Groupement AQUATAIR / VENTIMECA (74140 Sciez-sur-Léman)	116 984,27 €
12. Electricité	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	76 844,74 €
13. Equipement audiovisuel	SPIE INDUSTRIE et TERTIAIRE (74200 Thonon-les-Bains)	91 533,20 €

Ce faisant, le bilan de l'opération était établi comme suit :

*Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	59 249,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	<i>9 430,00 €</i>
<i>Frais de curage</i>	<i>34 500,00 €</i>
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	<i>3 360,00 €</i>
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>2 527,00 €</i>
<i>Frais du contrôleur technique</i>	<i>6 432,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>3 000,00 €</i>
*Honoraires du maître d'œuvre	140 360,00 €
*Travaux	1 163 332,30 €
TOTAL HT	1 362 941,30 €
<i>TVA 20 %</i>	<i>272 588,26 €</i>
Total TTC	1 635 529,56 €
"Divers et imprévus" (5 % du marché de travaux et de la maîtrise d'œuvre) : initialement fixé à 60 607,96 € auquel on ajoute 5 % de l'estimation du lot n°13, options comprises (110 500 €)	66 132,96 €
Incidences des prestations engagées sur l'enveloppe "Divers et imprévus"	
Solde de l'enveloppe divers et imprévus	-29 847,61 €
Montant dépensé dans cette enveloppe	1 170,54 €
<i>Frais de maîtrise d'ouvrage (diagnostics préalables et frais d'huissier)</i>	<i>4 360,00 €</i>
<i>Plus-value suite à l'attribution du lot 13</i>	<i>89 279,49 €</i>
<i>Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre arrêtée au 27 avril 2022</i>	<i>1 170,54 €</i>

Concernant le lot n° 2, un premier avenant ajoutant des prestations supplémentaires a été notifié à l'entreprise CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE – GILETTO en date du 3 janvier 2023.

Les travaux de maçonnerie et gros œuvre étant en cours, des travaux supplémentaires non prévus initialement s'avèrent de nouveau nécessaires :

- 1- Il s'est avéré que la poutre déjà existante en pied de gradins n'était pas suffisamment dimensionnée pour reprendre les fixations du futur garde-corps vitré nécessitant le sciage et la démolition de cette poutre et sa reconstruction comprenant le coffrage, le ferrailage et le coulage béton ;
- 2- Lors de la démolition du dallage, il a été mis en évidence l'existence de nouvelles caves comblées dont les voûtes supportaient les poteaux cylindriques des gradins ; suivant les préconisations du bureau d'études structures et du géotechnicien, il a été nécessaire d'effectuer un remplissage des cavités et de réaliser 4 micropieux et une longrine pour reprendre la descente de charge des poteaux existants ;
- 3- Suite à la démolition du mur arrière donnant sur la copropriété, la cour de cette dernière ayant été endommagée, il est nécessaire de la reprendre.

L'ensemble des coûts est détaillé dans l'avenant n°2 annexé à la présente délibération.

Le montant total de ces reprises est de 38 484,53 € HT, soit 46 181,44 € TTC.

Ainsi, le montant du marché, initialement de 360 000 € HT, de 441 425,38 € HT après l'avenant n°1, est porté à la somme de : 479 909,91 € HT soit 575 891,89 € TTC. Ces montants s'entendent hors application de la clause de révision de prix.

Ceci correspond à une augmentation, après les deux avenants, de 33,31% par rapport au montant initial.

Par conséquent, le bilan de l'opération s'établit désormais comme suit :

*Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	59 249,00 €
<i>Diagnostics préalables (amiante, géomètre, géotechnicien)</i>	9 430,00 €
<i>Frais de curage</i>	34 500,00 €
<i>Frais d'huissier (constat des environnants)</i>	3 360,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	2 527,00 €
<i>Frais du contrôleur technique</i>	6 432,00 €
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	3 000,00 €
*Honoraires du maître d'œuvre	140 360,00 €
*Travaux	1 163 332,30 €
* Avenant n°1 au lot n° 2	81 425,38 €
* Avenant n°2 au lot n° 2	38 484,53 €
* Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre au 30 août 2022	2 377,13 €
* Révision des prix des de travaux, tous lots confondus au 30 août 2022	1 076,46 €
Total HT :	1 486 304,80 €
TVA 20 %	297 260,96 €
Total TTC	1 783 565,76 €

Solde de l'enveloppe "Divers et imprévus" (pour rappel, 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre et des travaux, soit 66 132,96 € HT)	-61 590,54 €
Montants dépensés dans cette enveloppe	127 723,50 €
<i>Frais de maîtrise d'ouvrage (diagnostics préalables et frais d'huissier)</i>	4 360,00 €
<i>Révision des prix du marché de maîtrise d'œuvre arrêtée au 30 août 2022</i>	2 377,13 €
<i>Révision des prix de tous les marchés de travaux arrêtée au 30 août 2022</i>	1 076,46 €
<i>Avenant n° 1 au lot n°2</i>	81 425,38 €
<i>Avenant n° 2 au lot n°2</i>	38 484,53 €

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n° 2 annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 pour et une abstention (Madame BAUD ROCHE), la proposition présentée.

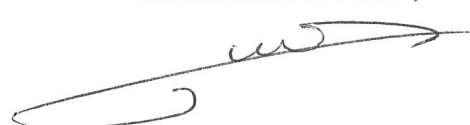
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 2021 86-1
RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION
DE L'EXCELSIOR**

**LOT N° 02
MACONNERIE-GROS OEUVRE**

ENTRE :

La Commune de THONON-LES-BAINS,

Représentée par son Maire en exercice, monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2023, ci-après dénommée " la commune " d'une part,

ET :

L'entreprise CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE –GILETTO Agence Savoie,

Représentée par monsieur Jacques MACCHABEE, Directeur, dont le siège social est situé 16 Chemin de Malacher – CS 10133 38244 MEYLAN Cedex, n° d'inscription au registre du commerce 503 880 957 00108, ci-après dénommée « le prestataire », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET

Les travaux de maçonnerie et gros œuvre étant en cours, des travaux supplémentaires non prévus initialement s'avèrent nécessaires :

- 1- Il s'est avéré que la poutre déjà existante en pied de gradins n'était pas suffisamment dimensionnée pour reprendre les fixations du futur garde-corps vitré nécessitant le sciage et la démolition de cette poutre et sa reconstruction comprenant le coffrage, le ferrailage et le coulage béton (FTM n°02-11) ;
- 2- Lors de la démolition du dallage, il a été mis en évidence l'existence de nouvelles caves comblées dont les voûtes supportaient les poteaux cylindriques des gradins ; suivant les préconisations du bureau d'études structures et du géotechnicien, il a été nécessaire d'effectuer un remplissage des cavités et de réaliser 4 micropieux et une longrine pour reprendre la descente de charge des poteaux existants (FTM n°02-12) ;
- 3- Suite à la démolition du mur arrière donnant sur la copropriété, la cour de cette dernière ayant été endommagée, il est nécessaire de la reprendre (FTM n°02-13).

Les prestations objet des FTM n°02-12 et 02-13 ont fait l'objet d'un ordre de service n°4 notifié au prestataire le 25 janvier 2023.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN €UROS HORS TAXES

ARTICLE	QUANTITE REALISEE	PRIX UNITAIRE	MONTANT A AJOUTER
1 Reprise de la poutre en pied de gradins Sciage et démolition de la poutre BA en pied de gradins avec reconstruction comprenant coffrage ferrailage et coulage béton.	1 forfait	2 830,80	2 830,80
2 Rebouchage de cavités et réalisation de fondations par micropieux Remplissage en gravelettes 2/4, mise en place d'étalement, réalisation de 4 micropieux et réalisation d'une longrine au niveau des deux poteaux	1 forfait	28 674,50	28 674,50
3 Reprise de la cour de la copropriété Démolition du dallage existant, évacuation des matériaux, mise en place d'un ferrailage et coulage d'un nouveau dallage à l'identique	1 forfait	6 979,23	6 979,23
MONTANT TOTAL A AJOUTER EN EUROS HT			38 484,53€

Le montant total du marché + avenant n°1 a été porté de 360 000,00 euros hors taxes à 441 425,38 euros hors taxes.

L'avenant n°2, d'un montant de 38 484,53 euros hors taxes (hors application de la clause de révision de prix), porte le montant total du marché, après les deux avenants, à 479 909,91 euros hors taxes.

Ceci correspond à une augmentation, après les deux avenants, de 33,31% par rapport au montant initial.

ARTICLE 2 : DIVERS

Les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes.

Fait à Thonon-les-Bains le

Fait à Meylan, le

Pour la Commune

Pour le prestataire,

Christophe ARMINJON,

Jacques MACCHABEE,

Le Maire,

Le Directeur